

Notice pour l'inscription administrative dans un parcours de formation MEEF M1 second degré PLP PLT

Cette notice vous accompagne pour l'inscription administrative dans les parcours M1 MEEF BGB – BSE – STMS – CV – LH – MSP – SI.

À **Lyon1**, il y a trois étapes (préinscription dans e-candidat – inscription administrative par le web – remise des pièces justificatives et carte d'étudiant).

1. Le calendrier pour eCandidat

Le site : <https://ecandidat.univ-lyon1.fr/>

1	Ouverture candidatures <i>eCandidat</i>	4 mai 2020
2	Fermeture candidatures <i>eCandidat</i>	15 juin 2020
3	Commission d'admission	1 ^{er} juillet 2020
4	Publication des résultats	3 juillet 2020
5	Confirmation ou désistement sur eCandidat	Avant le 8 juillet 2020

2. La liste principale d'admission et la liste complémentaire

Un étudiant admis à s'inscrire doit **confirmer son vœu d'admission** dans la formation **avant le 8 juillet 2020**. Dans le cas où il ne confirme pas son vœu d'admission **le 8 juillet 2020**, cette autorisation sera supprimée et il perdra ce droit.

Dans le cas où un étudiant est placé en **liste complémentaire**, il pourra être appelé en liste principale dès le **9 juillet 2020. Il disposera alors de deux jours pour répondre, sans quoi la proposition sera caduque.**

Dans le cas où un candidat n'est pas admis à s'inscrire il peut faire appel de cette décision (*VOIES ET DELAIS DE RECOURS (art L.410-1 et L.431-1 CRPA) - (art R.421-1 et suivants CJA)*) et/ou faire appel au dispositif rectoral de saisine dans le cadre du droit à la poursuite d'étude.

3. Inscription administrative par le web des étudiants en formation initiale

CVEC- Contribution Vie Étudiante et de Campus

Avant de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, tout étudiant doit fournir une attestation d'acquittement de la CVEC, la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Cette contribution devra être réglée avant toute inscription via le lien suivant :

<http://www.etudiant.gouv.fr/pid33626-cid130435/vous-acquitter-de-la-cvec-une-demarche-obligatoire-pour-vous-inscrire-dans-l-enseignement-superieur.html>

Pour procéder ensuite à votre inscription :

Le site : <http://www.univ-lyon1.fr/inscriptionweb>

Les dates d'inscription : **du lundi 13 juillet 2020 au mardi 15 septembre 2020** concerne uniquement les étudiants relevant de la formation initiale

Les pièces justificatives devront être téléchargées et déposées lors de l'inscription administrative par le Web.

Après validation de vos pièces justificatives vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité. La carte d'étudiant vous sera remise à la rentrée.

Pour vous aider lors de votre inscription administrative en ligne :

Assistance téléphonique (inscription administrative) 04 72 43 13 23

4. Inscription administrative des étudiants en formation continue

L'inscription est manuelle à Lyon1, les étudiants ne peuvent donc pas réaliser une inscription administrative par le web.

Un dossier papier et la liste des pièces justificatives vous seront adressés par mail après confirmation sur eCandidat de votre part.

Votre certificat de scolarité et votre carte étudiant vous seront remis après finalisation de votre inscription administrative.

Pour toute information complémentaire sur le statut de formation continue vous pouvez contacter Sandrine Platre sandrine.platre@univ-lyon1.fr (privilégier le mail) de 8 heures à 12 heures au 04 74 32 15 72.

Bonne rentrée à tous !

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE (FOCAL)

43 boulevard du 11 novembre 1918

69 622 VILLEURBANNE Cedex

fcsciences@univ-lyon1.fr

Tél. 04 72 43 14 49

ÊTRE STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE À L'INSPE

Le statut de stagiaire de la formation continue est un régime d'inscription spécifique qui concerne :

- pour le master MEEF : toute personne dont la formation est financée (par l'employeur, OPCO, CPF, etc...) ainsi que toute personne dont la situation justifie une ingénierie spécifique et la signature d'un contrat de formation (cette catégorie concerne surtout les demandeurs d'emploi, et certains salariés dont la formation n'est pas financée).

- pour l'AEU : tous les stagiaires sont concernés (il n'existe pas de statut d'étudiant en formation initiale dans l'AEU).

Les stagiaires de la formation continue postulent au même diplôme et suivent les mêmes cours que les autres étudiants, simplement leur régime d'inscription à l'université est spécifique.

Toutefois, les tarifs d'inscription et les financements diffèrent selon votre situation à l'entrée en formation.

PUBLIC CONCERNÉ	MASTER MEEF	AEU prépa concours CRPE
Salarié ou libéral	Tarif = 15 € par heure de formation soit environ 7 500 euros l'année (devis sur demande à fcsciences@univ-lyon1.fr). Formation éligible au CPF. (ou) Inscription en formation initiale sur autorisation du service formation continue (conditions : formation non financée + effectuée hors temps de travail).	Tarif = 1385 € (formule en présentiel) ou 1560€ (formule à distance) . Devis sur simple demande à fcsciences@univ-lyon1.fr Attention : Formation non éligible au CPF.
Demandeur d'emploi (ou futur demandeur d'emploi). <i>NB : le statut de stagiaire de la formation continue vous permet (le cas échéant) de continuer à percevoir vos indemnités chômage pendant la formation. Pour en bénéficier, prenez RDV avec votre conseiller Pole Emploi à partir de juillet 2020.</i>	Tarifs : - 3000€ l'année** si financement par le CPF ou - 850€ l'année si autofinancement (payables en 3 fois). Les demandeurs d'emploi relèvent de la formation continue et sont exonérés de CVEC. En aucun cas ils ne peuvent prétendre à une inscription en formation initiale. ** tarif indiqué sous réserve du vote du Conseil d'Administration de l'UCBL.	Tarif = 1020 € (formule en présentiel sans financement Pole Emploi) ou 1372€ (formule en présentiel si financement Pole Emploi) ou 1560€ (formule à distance avec ou sans financement). Ces sommes seront payables en 3 fois. Financement et rémunération possibles par Pôle Emploi via l'Aide Individuelle à la Formation (attention le financement AIF est accordé par Pole Emploi au cas par cas et doit être validé par Pole Emploi au minimum 2 semaines avant la formation). Avant de rencontrer votre conseiller Pole Emploi, demandez un devis à fcsciences@univ-lyon1.fr
Autres publics (sans financement) : mère au foyer, personne en congé sabbatique, étudiant en poursuite d'études, salarié ou libéral autorisé par la formation continue.	Inscription en formation initiale.	Tarif = 1020 € (formule en présentiel) ou 1560€ (formule à distance). Ces sommes seront payables en 3 fois.

Pour tout renseignement sur les financements, contactez le service de la Formation Continue :

Tél. : 04 72 43 14 49 – courriel : fcsciences@univ-lyon1.fr

NB 1 : les demandes de devis doivent être exclusivement formulées par mail en précisant l'intitulé du diplôme postulé, votre situation professionnelle et, le cas échéant, votre n° identifiant Pole Emploi + agence de rattachement.

NB 2 : le service de la Formation Continue n'est pas compétent pour renseigner sur les modalités de candidature et d'inscription (prendre contact avec Sandrine PLATRE : 04 74 32 15 72)